

PANIER ANTI-INFLATION

Quand le gouvernement donne un coup de canif au principe de concurrence libre et non faussée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.02.06

Paris, 2 février 2023

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3,5 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

Le gouvernement a décidé de collaborer avec les grandes surfaces commerciales en vue de mettre une cinquantaine de produits de consommation courante à l'abri de la hausse des prix.

Les grandes enseignes commerciales ne boudent pas leur plaisir et font assaut de communications tonitruantes pour se refaire une virginité commerciale auprès des Français. Avant même que la mesure ne soit mise en place, la cacophonie règne.

Au nom de tous les artisans et commerçants de proximité, l'U2P dénonce une double erreur.

D'une part en confiant aux grandes enseignes du commerce, le soin de proposer un panier anti inflation, le gouvernement leur donne un avantage concurrentiel inacceptable, au détriment de l'immense majorité des commerces de France. Il bafoue ainsi littéralement le principe européen de concurrence libre et non faussée.

D'autre part, il encourage les grandes surfaces à pratiquer la publicité mensongère. En effet, il est évident que, derrière une supposée mesure de défense du pouvoir d'achat, celles-ci augmenteront par ailleurs d'autres prix et au total accroîtront leurs recettes.

L'U2P invite le gouvernement à mettre fin à cette tromperie et demande aux représentants des grandes enseignes de s'interdire toute promotion d'un panier anti inflation, par respect des consommateurs français.

« Je rappelle que les commerçants et artisans de proximité pratiquent souvent des prix inférieurs à ceux proposés par les grandes surfaces. Surtout ils apportent à leurs clients une garantie de qualité et un conseil que les grandes surfaces commerciales ne sont pas en mesure de donner. Voilà les éléments d'une concurrence libre et non faussée qu'il faut préserver, à l'inverse du panier anti inflation annoncé par le gouvernement. »

Dominique MÉTAYER, Président de l'U2P